MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

CREATION DE BATIMENTS DE SELF STOCKAGE ET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE PANNEAUX AU SOL SUR LA COMMUNE DE CHAMPENOUX (54)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

RESOTAINER

N° SIRET

8 9 2 2 7 7 3 9 3 0 0 6 0 9

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

ALIAS

Prénom(s)

VINCENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a. Travaux, construction et opérations d'aménagements 30 Installations photovoltaïque 2.1.5.0 (loi sur l'eau)	Projet créant une surface de plancher de 10 984 m² > 10 000 m². Installation d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc. Bassin versant d'environ 5,7 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 18 bâtiments de self-stockage, dont 11 en R+1 et de 7 de pleins pied, ainsi qu'une centrale photovoltaïque de panneaux au sol sur la commune de CHAMPENOUX (54).
Les bâtiments seront constitués d'un assemblage de containers maritimes.
La centrale photovoltaïque sera délimitée par une surface clôturée de 4 690 m² et une puissance de 999 kWc. Les panneaux seront installés sur des rangées constituant des tables photovoltaïques espacées de 2,6 m minimum les unes des autres. Le point bas des tables se trouvera à 0,8 m du sol et le point haut à 2,6 m du sol. Le sol sera conservé en pleine terre.
Conformément à l'article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation, un procédé de production d'énergies renouvelables sous la forme de panneaux photovoltaïques en toiture sera également mis en place, soit ici 14 429 m², pour une puissance de 3174 kWc.
Les places de stationnement pourront être ouvertes au public dans le cadre de l'offre de recharge pour véhicules électriques.
Le projet comprend des espaces verts avec un aménagement paysager, dont un bassin de rétention.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol avec autoconsommation et vente du surplus, ainsi que la construction de bâtiments de stockage à destination des entreprises et des particuliers, sous forme de garde-meubles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera aménagé sous la forme d'une plateforme réalisée en revêtement enrobé et terre-pierre qui accueillera les bâtiments et les zones de circulation. Les stationnements seront réalisés en revêtement de type Evergreen. Le projet comporte également des espaces verts en bordure qui permettent des aménagements paysagers pour réduire l'impact visuel. Des arbres, privilégiant des essences locales, seront plantés.

La centrale photovoltaïque au sol sera réalisée sur le terrain naturel existant ne nécessitant pas de travaux de modification au sol. Si nécessaire un régalage surfacique sera réalisé de manière à assurer la circulation des engins de transports des structures et des modules.

Les structures seront installées par pieux battus afin d'assurer la pose des modules sur les tables. Dans tous les cas une reprise naturelle de la végétation sera privilégié après installation.

La durée totale des travaux est évaluée à 6 mois, la construction des bâtiments et la pose des panneaux photovoltaïques se faisant en parallèle.

La date de démarrage des travaux sera adaptée en fonction de la date de réception des autorisations nécessaires au projet (Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site accueillera le bâtiment de stockage et les installations photovoltaïques.
Le site sur la partie box sera accessible aux utilisateurs des cellules de stockage. Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilisé comme module constructif car il est autoporteur, étanche et sécurisé.
Le projet ne produit pas de déchets spécifiques, ni de résidus d'exploitation ou d'émanations quelconques. Les biens stockés seront sans danger pour l'environnement (interdiction de stocker des produits inflammables, radioactifs, espèces vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais,...). La circulation des véhicules sur le site est limitée à 10 km/h et 225 places de stationnement (dont 10 pour véhicules électriques et 2 PMR) sont prévues conformément au PLU vis à vis de la surface de plancher du bâtiment. Le nombre de places réellement nécessaires est notablement inférieur du fait de l'activité du site. La circulation sera faible en phase exploitation, du fait également de l'activité de stockage à moyen et long terme, tous les utilisateurs ne seront pas amenés à venir sur site quotidiennement. Le site est clos avec accès par digicode et surveillance vidéo. Chaque étage comporte des extincteurs. Entre un et cinq employés assureront l'accueil des utilisateurs du site et sa surveillance, ajusté en fonction de la fréquentation. Le site inclura également la mise à disposition de véhicules électriques avec bornes de recharge alimentées par les panneaux photovoltaïques.
Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques. La gestion des eaux pluviales se fera conformément aux attentes de la commune et de la DDT, au sein d'un bassin de rétention / infiltration paysager (sous réserve de la perméabilité des sols, investigations à venir). Ces éléments seront détaillés dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.
Une société de maintenance électrique assurera l'entretien préventif et curatif des installations de la centrale au sol. L'entretien des espaces verts se fera par fauchage mécanique et débroussaillage sans produits phytosanitaires. Il n'est également pas prévu de nettoyage des modules solaires, les précipitations assurant naturellement de rôle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale : Surface de plancher : Emprise bâtie : Surface de la plateforme (y compris bâtiment) : Surface de ferme photovoltaïque au sol :	41 947 m² 10 984 m² 12 450 m² 23 641 m² 4 691 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Champs Boiteux

Localité : CHAMPENOUX

Code postal : 5 4 2 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 6 ° 2 2 ' 0 0 " 7 Lat. : 4 8 ° 4 4 ' 4 8 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de la zone 1Aux du PLU, des zones AU correspondant aux zones à urbaniser de la commune.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site est localisé hors des zones humides répertoriées sur le territoire - Inventaire et Description des zones humides sur l'ensemble du territoire de la Comunauté de Communes du Grand Couronné et sur le ban de Lay-Saint-Christophe - Etude de l'Atelier des Territoires - Avril 2014.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné par un PPR naturel (inondation, mouvement de terrain,...), ni technologique
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Aucun site Natura 2000 dans un périmètre de 5 km.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable du bâtiment projeté, qui sera limitée. Aucun prélèvement d'eau/pompage n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	A ce stade, le projet occasionnera des déblais estimés à 11 900 m³, ainsi que des remblais estimés 12 000 m³. Ces mouvements de terre seront limités au strict nécessaire et les déblais seront utilisés comme remblais autant que faire se peut. Les terres excédentaires seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet induira l'apport de matériaux pour les remblais de la plateforme projetée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet, du fait de son activité, entraînera un besoin en eau potable et un rejet d'eaux usées limités. La raccordabilité du projet aux réseaux AEP et EU collectifs sera analysée en cours d'instruction du permis de construire. Par ailleurs une cuve de récupération des eaux pluviales sera positionnée à l'amont du bassin de rétention pour stocker les eaux et les utiliser pour l'arrosage des espaces verts afin de limiter les prélèvements sur le réseau d'eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet s'implante sur un terrain actuellement en friche végétalisé mais utilisé pour la formation aux engins de BTP et anthropisé. Les aménagements projetés sont susceptibles d'entraîner des perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité présente au droit du site. La phase travaux entraînera une augmentation des nuisances de type bruit et vibration, sur une durée cependant limitée. A l'état projet, une barrière naturelle constituée de bosquets et haies vives et
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	des arbres seront plantés. Compte tenu de la nature du projet, de l'état actuel du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que le projet aura une incidence négligeable sur les objectifs de conservation de ces sites et sur les espèces et habitats mentionnés au FSD.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'implante sur un terrain actuellement en friche végétalisé utilisé pour la formation aux engins de BTP et anthropisé, soit un espace qui peut être considéré non naturel. L'implantation d'une centrale au sol deviendra pas artificialiser le sol,est également totalement réversible. Il n'entraînera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site est implanté en dehors de tout périmètre de PPR Technologiques. La parcelle est répertoriée dans le fuseau d'une canalisation de gaz naturel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné par un risque naturel répertorié et identifié (PRRN inondation, mouvement de terrain, incendie,...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase exploitation, la circulation restera limitée compte tenu de l'activité du site (garde-meubles), estimée à environ 10 VL/jour. En phase travaux, des engins de travaux circuleront sur le site d'étude et ses environs, avec une estimation à 30 PL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liées au déplacement sur site de la clientèle à une vitesse limitée). En phase travaux, les nuisances sonores générées sont limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations auront lieu en phase travaux, limités en termes de durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiment de stockage) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocturne des voies circulées de la plateforme par détection de présence (absence d'éclairage en continu).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux. Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur. En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limité sur les rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales du site d'étude seront rejetées par infiltration (sous réserve de l'étude en cours). La gestion des EP sera dans tous les cas vérifiée par la DDT dans le cadre de l'instruction du dossier IOTA.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site. L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées. Les déchets domestiques en phase exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet s'inscrit sur un terrain actuellement occupé par une friche végétalisée, utilisé pour la formation aux engins de BTP et anthropisé. Compte tenu du contexte de la zone, de l'état actuel du site et des mesures prises pour limiter l'impact paysager du projet (création d'une barrière naturelle sur le pourtour (haies vives et bosquets), l'incidence du projet est considérée comme faible sur ces enjeux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site est actuellement occupé par une friche végétalisé, utilisé pour la formation aux engins de BTP et anthropisé. A l'état projet, il accueillera une activité de self-stockage et une centrale photovoltaïque. Il sera partiellement imperméabilisé. L'usage des sols est donc modifié. Le projet s'inscrit dans le développement de l'activité économique et du mix énergétique du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau. Des mesures d'évitement et de réduction sont envisagées pour limiter les impacts du projet.

Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerné par la réalisation d'une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'état de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin d'éviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement :

- Raccordement du projet aux réseaux EU et AEP et rejet des eaux pluviales par infiltration (sous réserve des essais de perméabilité à venir), en conformité avec les attentes de la Police de l'Eau
- Évacuation des déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux conformément à la réglementation en vigueur,
- Mesures préventives d'évitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins régulier et hors site, bacs de rétention, etc.)
- Aménagements paysagers en bordure du site et sur les façades du bâtiment (Cf. annexe A8)
- Ajout d'une cuve de stockage des eaux pluviales pour arrosage des espaces verts,
- Réduction des surfaces imperméabilisées par la mise en place de surfaces semi-perméables (stationnements en evergreen, plateforme des bâtiments de self-stockage en terre-pierre),
- Mise à disposition de véhicules électriques avec bornes de recharge alimentées par les toitures photovoltaïques,
- Dégagement de la végétalisation actuelle des emprises à l'automne, en dehors des périodes favorables pour la biodiversité.
- Mesures préventives afin d'éviter la propagation des feux de forêt, notamment le débroussaillage régulier des abords des bâtiments et la suppression des arbres et des plantes morts.
- Début des travaux entre novembre et mars

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activité de self-stockage) et de sa localisation (en sortie de l'agglomération), le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond aux attentes du PLU. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale notable.
Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable, et un ensemble de mesures d'évitement et de réduction sera pris en compte. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe n°8 - Annexe complémentaire - Contexte environnemental	☑
2	Annexe n°9 - Annexe complémentaire - Insertion paysagère	☑
3	Annexe n°10 - Annexe complémentaire - Concept de RESOTAINER	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

SAS RESOTAINER
1084 Av. Gilbert Martelli
34200 SETE
Tél. 04.67.18.64.80
N° SIRET 892 277 393 00609

Nom ALIAS

Prénom VINCENT

Qualité du signataire Directeur RESOTAINER

À Sète

Fait le 26/07/2024

1/o V. ALIAS

Signature du (des) demandeur(s)